



COMMUNE DE FONTCOUVORTE-LA TOUSSUIRE
(Savoie)

Mr le Maire Adjoint,
à

Madame, Monsieur,

Fontcouverte-La Toussuire le 16/01/2012

Objet : Plan Communal de Sauvegarde

Dossier suivi par Mr MESTRALLET Philippe 1^{er} adjoint au Maire

☎ 06 21 65 00 90

Madame, Monsieur,

Vous avez sans doute entendu parler, suite aux différentes catastrophes naturelles touchant notre pays, des :

Plans Communaux de Sauvegarde

En application de l'article 13 de la loi de Modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, le décret du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) indique l'obligation, pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), d'élaborer un PCS.

Ce plan regroupe tous les outils et procédures pour la gestion communale de phénomènes majeurs naturels, technologiques et autres.

L'un de ces outils est le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) joint à ce courrier.

Celui-ci doit être affiché dans tous les logements de la commune.

Les propriétaires sont responsables de l'affichage et de l'information transmise aux locataires même pour les personnes ne restant que quelques jours.

Nous vous demandons donc d'afficher ce DICRIM à la portée de tous, et d'en prendre connaissance.

Une réunion publique sera programmée prochainement pour présenter le PCS à la population.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Maire Adjoint,


Philippe MESTRALLET.



Le Chef-Lieu

☎ 04 79 56 71 57

73300 Fontcouverte-La Toussuire

☎ 04 79 83 02 02

Mairie73fontcouverte-la-toussuire@orange.fr

Maire.b.anselme@orange.fr

